

# En 2006

, le Ministre de

la Justice publie une circulaire relative à la problématique de la drogue en prison.

La circulaire prévoit la création de postes et de structures chargées de la « prise en charge des problèmes de drogue »

1 2 3

# Drogues, des espaces de concertation



Le service de soins de santé prison n'est plus dirigé par un médecin depuis plusieurs années

C'est le directeur général de l'Exécution des peines et des mesures et le médecin chef du Service Soins de Santé Prison qui sont les responsables de l'exécution de la politique drogue nationale.



### Missions:

Inventaire des projets développés dans les établissements pénitentiaires  
Soumission d'un plan d'action au Ministre de la Justice

Développement d'un plan d'action de principe avec les autorités policières en matière de contrôle des entrées

Transmission de missions aux directions locales des prisons (exécution de la politique drogue)

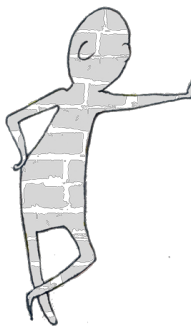
Développement d'un plan d'action de principes avec les autorités régionales et communautaire en matière de politique d'aide aux toxicomanes.

Encourager les groupes de pilotage locaux à contacter les services locaux externes pour la prévention de la toxicomanie et le traitement individuel

Donne son autorisation préalable à chaque projet local qui contient un élément fondamental (aile sans drogue, tests d'urine, etc)

1

Ainsi, un **GRUPE DE PILOTAGE CENTRAL DROGUE** est prévu par la circulaire.



Mais en 2011, le président de ce groupe a démissionné et le directeur général n'a pas nommé quelqu'un d'autre, si bien que le groupe de pilotage central ne s'est plus jamais réuni...



### Membres du GPCD :

SPF Justice:

- Le directeur général
- Le médecin directeur du service santé prison
- 2 directeurs régionaux
- 2 directeurs de prison

Les coordinateurs drogues

- 2 médecins de prison

- Un membre du service psychosocial central
- Les coordinateurs en Justice réparatrice
- Un représentant du SPF Santé Publique
- Un représentant de l'administration bien être et santé publique de la Communauté flamande
- Un représentant de la police fédérale

2

### 2 coordinateurs de la politique en matière de drogues ont été nommés en 2006.

Un pour les prisons néerlandophones et un pour les prisons francophones. Ils pouvaient alors se consacrer à temps plein à leur mission.



Un membre pour les prisons francophones

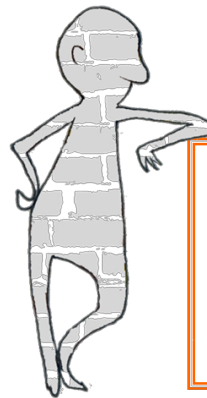


Un membre pour les prisons néerlandophones



### Rôle :

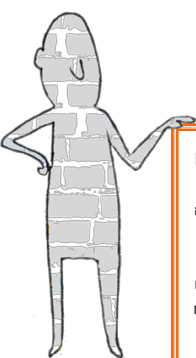
Ainsi, pendant quelques années, les 2 coordinateurs ont fait lien entre le groupe de pilotage central et les établissements pénitentiaires, donnant des formations aux agents pénitentiaires, collaborant avec le service soin de santé prison, appuyant l'organisation de réunions des groupes de pilotage locaux drogues, soutenant les projets de secteur associatif, mettant des recherches scientifiques en œuvre etc ... ce sont réellement les référents en matière de drogues et prison sur le plan préventif, curatif et répressif.



En 2012 les coordinateurs drogues ont été invités à prendre une fonction de directeur de prison... tout en gardant leur casquette de coordinateur de la politique drogue. Résultat des courses: sachant que la fonction de directeur de prison est chronophage, il est impossible de mener réellement les deux missions ....

3

Enfin, la circulaire met en place des **GROUPES DE PILOTAGE LOCAUX DROGUE**.



Le GPLD est un lieu incontournable de concertation entre associations actives en prison en matière de drogues. Bon nombre de projets ont été conçus et accordés lors de ces réunions qui ont considérablement rapproché des professionnels de service externes de professionnels « internes ».



### Missions:

Le groupe soutient les responsables de la politique quant à son exécution, en accordant une attention particulière aux besoins de formation du personnel

Le groupe est responsable de la collaboration avec le secteur externe d'aide aux usagers de drogues

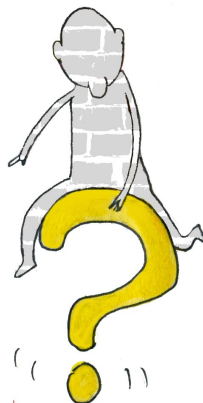
Le groupe veille à communiquer au sein de l'établissement les informations importantes

### Composition du GPLD:

- Le directeur principal de l'établissement ou son délégué
- Un médecin
- Le conseiller en justice réparatrice
- Un collaborateur du service psychosocial
- Des représentants des services proposant une aide aux toxicomanes
- Un cadre responsable des agents pénitentiaires
- Les coordinateurs locaux ou régionaux des services d'aide aux toxicomanes



Localement, les responsables de la politique drogue sont le directeur principal de la prison et le médecin chef



En 2011, la majorité des établissements francophones possédait son groupe de pilotage (12 sur 16), certains ayant démarré rapidement après la sortie de la circulaire, d'autres plus tard.

En 2017 seules 4 prisons de Bruxelles et Wallonie organisent encore ces réunions.